
[Imprimer](#)

Grigny/Viry Châtillon : la ZAC de la Grande Borne Ouest se verdit et s'adapte aux usages

Image

Grand Paris aménagement cherche une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et de mobilité de même qu'une maîtrise d'œuvre complète pour la ZAC de la Grande Borne Ouest à Grigny/Viry Châtillon (Essonne).

A Grigny comme à Viry-Châtillon, le projet de renouvellement urbain porte l'attention sur l'attractivité et l'utilité sociale des aménagements réalisés, tout en poursuivant l'objectif d'inscrire durablement le territoire dans la transition énergétique et environnementale (lutte contre la précarité énergétique et les îlots de chaleur, maintien de la biodiversité en ville, poursuite du déploiement du réseau de chauffage alimenté par la géothermie profonde vers la Grande Borne...).

Dans ce contexte, et quelques mois après avoir initié la création de la Grande Borne Ouest lors de son conseil d'administration du 28 novembre 2022, Grand Paris aménagement lance un marché de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et VRD (voirie et réseaux divers) sur la ZAC. Cette consultation renvoie à la volonté de l'aménageur de concevoir les espaces publics dans toutes leurs composantes par un groupement unique. Du fait de leurs spécificités techniques et de leur inscription dans le programme de Démonstrateur de la ville durable, deux volets échappent cependant à cette volonté : la conception d'une aire de jeux inclusive et créative, ainsi que la rénovation, le déplacement et l'éventuelle création d'œuvres d'art.

Verdissement et adaptabilité

Considérant l'importance de la conception urbaine et paysagère de la Grande Borne, Grand Paris aménagement entend remettre le paysage au cœur de la conception du projet dans une logique de verdissement de la ville, de prise en charge des eaux de pluie le plus possible à la source, de mise en valeur du patrimoine arboré existant et de réduction du phénomène d'îlot de chaleur, tout en intégrant les divers usages. Les espaces ouverts du secteur des Places Hautes devront être intégralement repensés par rapport à l'existant, les surfaces minéralisées évitées au maximum et le détournement du mobilier urbain anticipé. Une réflexion sur l'adaptabilité de ce mobilier pourra par ailleurs être menée. Le titulaire du présent marché sera en outre amené à travailler en étroite coordination avec le prestataire construction durable choisi par Grand Paris aménagement, particulièrement sur le CPAUPE (cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales), les fiches de lot et la conception des programmes de construction (y compris dans le suivi des réalisations).

Le démarrage de la mission est prévu pour le mois d'avril 2023, la production des études d'avant-projet des espaces publics attendue six mois plus tard, tandis que les principes urbains et paysagers du CPAUPE devraient être rédigés en fin d'année.

[Consulter l'avis](#)

